

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SARTHE

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 6 novembre 2014

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération 15

Date de la Convocation

30/10/2014

L'an deux mil quatorze et le six novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Breteau Tuffier
Mrs Mallet Breton Blondeau Penicaud Perot Verrier Bigot
Excusés avec procuration :
Mme Bontemps donne procuration à Mme Péan
M. Breton donne procuration à M. Bigot

Date d'affichage

30/10/2014

Mme PEAN a été nommée secrétaire.

OBJET de la Délibération

Urbanisme – Taxe d'aménagement

Monsieur le maire donne lecture des informations reçues par la DDT nous informant de la nécessité de prendre une nouvelle délibération pour instaurer ou renoncer à la Taxe d'aménagement. En effet, lors de la délibération prise le 03 novembre 2011 le conseil municipal n'avait pas souhaité instaurer cette taxe d'aménagement prévue pour une durée de 3 ans. A défaut de nouvelle délibération pour y renoncer, le taux serait ramené automatiquement à 1% pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité de renoncer à cette taxe d'aménagement.

Travaux chemin de la Grouas

Monsieur le maire rappelle la nécessité d'exécuter des travaux de drainage sur le chemin de la Grouas. Lors de la réunion du 25 septembre les membres du conseil avaient souhaité un second devis pour comparaison. A réception de ce dernier le conseil décide de réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'entreprise Sylvain LESAGE pour un montant de 1 609,85€ TTC.

Curage et inspection télévisée rue de l'église

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise SAM pour le curage du réseau située rue de l'église ainsi que pour l'inspection télévisée avec fourniture d'un rapport et DVD.

Le montant s'élève à 330,00€ HT pour un tarif horaire prévu à 92€. La facture sera chiffrée en fonction du temps passé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir SAM et charge Monsieur le Maire de la signature du devis.

Budget Assainissement- Virement de crédit

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la nécessité de procéder à un virement de crédit afin d'honorer la facture pour le reversement à l'agence de l'eau de la redevance 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'augmenter le compte 706129 de 200€
- De diminuer le compte 615 de 200€

Logement communal route de Saint-Maixent

Monsieur le maire informe les membres du conseil du rendez-vous avec Monsieur DIERYCKX et Madame VANNIER pour la location du logement communal cité en référence.

Au vu du dossier, le conseil donne son accord et fixe le loyer à 450€ mensuel avec dépôt de garantie d'un mois de loyer. Le bail sera établi pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 avec révision annuelle selon l'indice de référence publié par L'INSEE, les ordures ménagères seront à la charge des locataires.

Les membres du conseil chargent Monsieur le Maire de la signature du bail et toutes pièces relatives à ce dossier

Spectacle de Noël

Monsieur le maire informe les conseillers que le Noël des enfants aura lieu le samedi 13 décembre à 20h à la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose un contrat de Monsieur IBOURRK Jacques pour une animation avec des numéros de magie et de sculptures sur ballons pour un coût total de 550€. Cette facture sera proratisée en fonction du nombre d'enfants de Saint Martin des Monts avec lequel nous mutualisons cette manifestation.

Les membres du conseil acceptent le contrat et chargent Monsieur le Maire de sa signature.

Demande de subvention

Monsieur le maire donne lecture du courrier du Président du VSF central sollicitant une demande de subvention. Ce dernier nous fait part que la subvention de la ville de la Ferté Bernard n'est plus suffisante pour subvenir au soutien des clubs. Il rappelle que la ville de la Ferté-Bernard supporte déjà les structures et les installations sportives mises à la disposition gratuitement. Les fédérations sportives imposent un encadrement par des personnes titulaires de brevets d'état ce qui entraîne des charges financières de plus en plus importantes au sein des clubs. Une liste des enfants de Villaines est jointe à ce courrier.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil demandent la réactualisation de la liste basée sur les inscriptions de l'année scolaire 2014/2015 et donne un accord de principe. Le montant sera arrêté à réception de cette dernière.

Rapport d'activités 2013 Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2013 sur l'activité de Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation particulière, le conseil municipal approuve ce rapport.

Ce rapport peut être consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Contrat Agent d'entretien – augmentation du volume horaire

Monsieur le maire informe les conseillers que lors de la délibération du 25 septembre concernant le recrutement d'une femme de ménage à compter du 1^{er} octobre pour une durée de 3 mois avec possibilité de prolongation, le conseil avait décidé de passer de 5h à 6h hebdomadaire.

Le contrat a été établi par erreur à 5h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil chargent Monsieur le Maire d'établir un avenant au contrat de Mme BEAUDOUX pour 6h hebdomadaire et ce à compter du 1^{er} octobre 2014.

Achat tronçonneuse

Monsieur le maire rappelle que lors de notre dernière réunion le conseil avait évoqué la nécessité d'acheter une tronçonneuse pour notre agent communal. Un deuxième devis avait été demandé. Monsieur Mallet présente plusieurs possibilités de puissance ainsi que de longueur de coupe. Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir la Tronçonneuses STHILde chez Thoreau pour un montant TTC de 455€. Cette facture sera réglée au compte 2188 prog 71.

Étanchéité terrasse logement communal

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil les problèmes d'infiltration d'eau de la terrasse du logement communal qui donne sur le garage de stockage du matériel des associations. Une étanchéité de cette terrasse serait la solution. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de la demande de devis auprès d'entreprises spécialisée dans ce domaine.

Divers :

Lecture du courrier de Villaines environnement sur la présence souhaitable lors de la journée de ramassage de détritux

Lecture du projet d'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles, non réalisable sur notre commune faute de locaux

Michel ODEAU		Sylvie BRETEAU	
Sylvie PEAN		Jeannette VADE	
Bernard MALLET		Jacky BIGOT	
Dominique BRAY		Christophe BLONDEAU	
Caroline TUFFIER		Nicolas BRETON	
Clara BONTEMPS		Laurent PENICAUD	
Agnès LEPRON		Alain VERRIER	
Jérémy PEROT		XXXXXXXXXX	

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10
Approbation de la séance du 6 novembre 2014 ; le Maire Michel ODEAU